



COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUADELOUPE ET SAINT-PIERRE ET MIQUELON

En application du décret n' 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains Territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Spécialité Urologie Avis favorable (Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	AL ALAM	Paul

Cette liste est valable 18 mois.

Gourbeyre, le

3 DEC. 2021

La Directrice Générale

Valérie DENU

Rue des archives - Bisdary - 97113 Gourbeyre-Standard :0590 80 94 94 – Fax : 05 90 99 49 49

www.ars.guadeloupe.sante.fr